



## ATTESTATION D'ASSURANCES

Assuré : **COMITE OLYMPIQUE de POLYNESIE FRANCAISE**

N° client : 6325

Police n° : 58228666 D

Période de garantie : 01/01/2024 au 31/12/2024

Nous, soussignés, **LE BRIS – ASIN**, Agents Généraux de la Compagnie **GENERALI SOLUTIONS D'ASSURANCES** certifions que le **COMITE OLYMPIQUE de POLYNESIE FRANCAISE** est bien couvert par la police d'assurance N° police 58228666 D pour la période du **01/01/2024 au 31/12/2024** et renouvelable par **Tacite reconduction**

Nous attestons que l'ensemble des Fédérations et Clubs déclarés au titre du contrat sont également couverts concernant les risques de Responsabilité civile et d'Individuelle accident par la présente police dudit Comité auprès de **GENERALI SOLUTIONS D'ASSURANCES**.

Par ailleurs, il est précisé que la garantie Responsabilité civile professionnelle est étendue aux différents médecins, agissant pour le compte desdites Fédérations quant à la surveillance médicale (encadrement avant et pendant les matches, ...) des licenciés lors des compétitions.

En effet, restent garantis les dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties ainsi que du fonctionnement du service médical.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit. Toutefois, elle n'engage ni le souscripteur, ni **GENERALI France Assurances** au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Papeete, le jeudi 7 décembre 2023

